

Cour d'assises du Nord.

Audience du 7 mai.

Présidence de M. Botin, conseiller général. Ministère public. — M. Poux-Franklin, substitué du procureur général.

TENTATIVE D'ASSASSINAT ET DE VOL QUALIFIÉ.

L'accusé est le nommé Félix Vanacker, né à Gits (Belgique). Il a à répondre aux faits contenus dans l'acte d'accusation qui suit :

François Leveugle, cultivateur, passant pour jouir d'une certaine aisance, exploite sur le territoire de la commune d'Halluin une ferme qu'il habite en commun avec sa mère, sa sœur Philomène et un ancien domestique qui est à son service depuis dix-sept ans. De la fin de décembre 1868 jusqu'au commencement de février 1869, il avait employé comme ouvrier dans la ferme le nommé Félix Vanacker. Pendant cet espace de temps, celui-ci avait eu toutes facilités pour connaître les habitudes de son maître et les dispositions intérieures de la maison; il ne pouvait pas, notamment, ne pas savoir que Leveugle conservait, serrés dans deux meubles de sa chambre à coucher, des sommes d'argent d'une certaine importance. Philomène Leveugle a rapporté que Vanacker, pendant qu'il travaillait à la ferme, lui avait demandé si elle voulait se marier avec lui, ajoutant que si son frère les gênait, il le tuerait.

Le dimanche 14 mars dernier, après midi, Vanacker venait à Verwieuq, se mettre en rapport avec un nommé Wildermersch, tisserand, le conduisait dans un cabaret et lui proposait de se joindre à lui pour exécuter un vol important; il s'agissait d'aller, de pénétrer dans une maison située à une heure et demie de Verwieuq, où il avait travaillé, et qui était habitée par un homme, un domestique et deux femmes. Il ajoutait que, le matin même, il avait acheté, à Menin, trois couteaux et un ciseau pour forcer les meubles.

Wildermersch n'accueillit ces propositions que par un refus formel et s'empresait d'aller trouver le garde-champêtre pour lui tout révéler. L'accomplissement du projet conçu par Vanacker ne se fit pourtant pas attendre. Pendant la nuit du 14 au 15 mars, François Leveugle fut réveillé par un individu qui était sur lui et le frappait. En vain chercha-t-il à se débarrasser, les coups redoublèrent avec un instrument que Leveugle jugeait être un couteau. A ses cris, qui attirèrent la mère, la sœur et le domestique, le meurtrier prit la fuite.

Leveugle ne put signaler cet homme autrement qu'en disant qu'il avait de forts poignets et le tenait solidement. Il n'a entendu sortir de sa bouche aucune parole. Leveugle était visité le 15 mars par un médecin-expert; il était constaté qu'il portait à la tête, aux oreilles, au front, aux deux joues, à la main gauche, à l'avant-bras, à l'épaule gauche, à la poitrine, les traces sanglantes de dix-huit coups de couteau. Les blessures des doigts de la main gauche étaient le résultat du retrait de l'instrument qu'avait saisi à pleine main la victime, dans l'espoir de désarmer le meurtrier et de se protéger contre les coups.

Grâce à sa forte et saine constitution, Leveugle a survécu à ses blessures et est entré dans la voie d'un rétablissement à peu près complet. La mère et la sœur Leveugle, ainsi que le domestique, n'avaient plus, arrivés dans la chambre, trouvé personne. Toutefois, des traces de sang à hauteur de main d'homme, retrouvées à l'intérieur de la maison sur différents points, indiquaient le chemin qu'avait été suivi, tant pour l'entrée que pour la sortie, et démontraient qu'une personne possédant une parfaite connaissance des lieux avait pu seule, dans l'obscurité, se reconnaître dans les différents détours qu'il avait fallu traverser pour aller droit à la victime.

Dans la chambre même, théâtre du crime, fut trouvé tout ouvert un couteau dont la lame présentait une goutte de sang. Mais une légère suture qui se remarqua vers le milieu de la lame donnait à penser que c'était avec cet instrument qu'avaient été coupés les barreaux d'une fenêtre par laquelle on s'était introduit dans la maison.

Vanacker logeait à Halluin chez un cabaretier du nom de Lohouq. Le soir du 14 mars, il demanda à ce dernier l'autorisation de coucher toute la nuit, mais il éprouva un refus. A dix heures et demie, il est monté dans la chambre qu'il occupait avec un nommé Désiré Curweiz.

Dans cette chambre se trouvaient deux lits, mais ordinairement les deux camarades n'en occupent qu'un seul. Ce soir là, Vanacker voulut coucher seul dans un des lits. Curweiz fut réveillé dans la nuit par le bruit des pas de Vanacker, qui remontait l'escalier et avait cependant ôté ses souliers afin de n'être point entendu. Il lui avait été facile de sortir. La chambre est située au premier étage, la porte du couloir sur lequel donne l'escalier, celle de la porte de sortie de la cour dans la rue ne fermaient qu'à l'aide d'un verrou intérieur. Quant à sa rentrée elle était marquée par des taches de sang qui ont été trouvées sur la porte du couloir, sur les marches de l'escalier, des gouttes de sang soulevaient aussi la couverture de son lit. Vanacker a prétendu expliquer ces taches ainsi que d'autres relevées sur les vêtements saisis dans sa chambre, par de fréquents saignements de nez. Il a été à cet égard démenti par les éléments de l'instruction; il n'a pu non plus fournir d'explications satisfaisantes sur la présence d'un couteau neuf et d'un ciseau qui se trouvaient être pré-

parés, les instruments, qu'il avait dit à Wildermersch avoir, le 14 mars au matin, acheté en vue du crime. Enfin on se rappelle ce que Leveugle a pu déclarer de la force de son agresseur. Or, Vanacker, suivant le médecin expert qui l'a visité, est d'une constitution herculeenne, et la cabaretière chez laquelle il était entré le 14 mars à Verwieuq a remarqué qu'il avait de très grosses mains; sur ses mains, on a observé, lors de l'arrestation de Vanacker, des excoriations venant sans doute de la lutte qu'il avait eue à soutenir contre Leveugle, doué lui-même d'une remarquable vigueur.

En conséquence, et attendu qu'il y a charges suffisantes contre Vanacker, ledit Vanacker (Félix) est accusé d'avoir, le 14 ou le 15 mars 1869, à Halluin, tenté d'homicide volontairement François Leveugle, et tenté de soustraire frauduleusement des espèces monnayées ou d'autres objets mobiliers au préjudice dudit François Leveugle.

Vanacker renouveau à l'audience les dénégations qu'il a faites pendant l'instruction.

M^e Allaert présente la défense de l'accusé.

Les débats commencés à dix heures du matin sont terminés à une heure avancée de la nuit.

Le jury rentre dans la salle des délibérations et revient avec un verdict affirmatif mitigé par les circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Vanacker à la peine des travaux forcés à perpétuité.

FAITS DIVERS.

— Une dépêche du consul de France à Livourne, reçue hier lundi à Marseille, confirme la perte du paquebot *Général Adattucci*, qui, se rendant à Civita-Vecchia, a été abordé dans la nuit du 7, devant Calvi, par un brick norvégien. Sur les 79 passagers et hommes de l'équipage, 49 seulement ont été sauvés. Toutes les femmes ont péri.

L'intendant général, M. Cauchois, qui se rendait en inspection à Rome, le commandeur Ferrari avec sa famille, les consuls généraux de Rome et de Belgique à Marseille et plusieurs zouaves pontificaux ont disparu dans les flots. Les survivants ont été recueillis par le brick norvégien et ramené à Livourne.

— L'Empereur et l'Impératrice assistaient vendredi dernier à la première représentation du *Filleul de Pompignan*, au Gymnase. Quelques journaux de Paris assurent qu'à leur sortie des cris et des sifflets se sont fait entendre. Le *Journal des Débats*, entre autres, dit que des arrestations ont été opérées. Le fait a produit aux Tuileries une certaine sensation.

— On mande d'Orléans, le 7 mai: La fête de Jeanne d'Arc a commencé cette après-midi, dès quatre heures les principales troupes de notre ville présentaient une grande animation. Depuis midi, la cloche du beffroi sonnait de quart d'heure en quart d'heure. Conformément au programme, à huit heures du soir, heure à laquelle il y a 440 ans, Jeanne d'Arc rentra en ville après avoir achevé la défaite des Anglais, un bouquet d'artifice a été tiré sur l'emplacement du fort des Tourelles, les cloches de toutes les paroisses ont sonné à grande volée, et un cortège militaire, avec torches et musique en tête, s'est rendu à la cathédrale.

A son arrivée devant l'église, le cortège s'est rangé en carré pendant que les portes de Sainte-Croix s'ouvraient et que les prélats, invités par Mgr. Dupanloup, prenaient place sur le parvis, assistés de leurs vicaires généraux et d'un nombreux clergé. M. le maire d'Orléans s'est présenté alors devant Mgr. le cardinal archevêque de Bonnehose et en lui remettant l'étendard de Jeanne d'Arc a prononcé cette courte allocution :

« Eminence, « Je suis fier de déposer pour la première fois entre les mains d'un prince de l'Eglise la bannière de Jeanne notre libératrice. Le maire d'Orléans est particulièrement heureux de faire ce glorieux dépôt à l'archevêque de Rouen, de cette ville où Jeanne d'Arc a subi son martyre. C'est déjà pour elle une réparation. J'espère que l'Eglise lui en réserve une plus complète. »

S. E. Mgr. le cardinal de Bonnehose a répondu que Jeanne d'Arc est une des grandes figures de l'histoire et qu'elle résume de la façon la plus complète l'alliance du patriotisme et de la religion. « Quant à moi, a ajouté l'archevêque de Rouen, je contribuerai de tout mon pouvoir à la réalisation de vos si nobles projets conçus par le prélat qui m'a délégué la présidence de ces solennités religieuses. »

Puis, les archevêques et évêques, et pendant les mains, ont donné la bénédiction au milieu d'une foule émue et attentive, et la cathédrale s'est subitement illuminée aux flamme de Bengale. Jusqu'à une heure avancée de la soirée, la statue équestre de Jeanne d'Arc a été entourée d'une illumination simple, mais de bon goût. A 9 heures la musique du 8^e de ligne a exécuté, sur la place du Martroi, plusieurs symphonies militaires, puis il y a eu retraite aux flambeaux par cette musique et celle des pompiers de la ville.

Le lendemain, 8, au lieu à la cathédrale en grande pompe, la cérémonie religieuse. Mgr. l'archevêque de Bourges officiait. Pendant la messe, un chœur de 200 voix a exécuté ces chants du 15^e siècle qui furent dits l'an dernier en présence de LL. MM. II. — 14 cardinaux,

archevêques et évêques ont ensuite béni la bannière de Phérolène; puis une immense procession a terminé la cérémonie, après l'audition d'un éloquent panegyrique de Jeanne d'Arc, prononcé par Mgr. Dupanloup.

— On raconte que dans le canton de Saint-Léonard (Haute-Vienne), le préfet, à la suite du conseil de révision, déclara aux maires assemblés qu'un maire qui ne soutiendrait pas le candidat de l'administration commettrait une indécence en restant en fonctions. Le maire de Royères regarda ce langage comme une injure pour un homme d'honneur, et il donna sa démission.

— On écrit de Marseille, au *Messenger du Midi* :

« Un vol qui témoigne une sagesse extraordinaire de ceux qui l'ont accompli, a été commis au préjudice de l'administration des postes. Le fourgon qui porte les dépêches à la gare pour l'express du soir, montait vers dix heures, la rue Grande-Armée. Il était mené par un conducteur enfermé dans le cabriolet auquel le fourgon est joint. Pendant que la voiture des dépêches allait au pas à cause de la roideur de la rampe, trois hommes viennent par derrière, ouvrent au moyen d'un rosignol le fourgon, s'emparent prestement du sac contenant les lettres chargées et disparaissent.

Le tour avait été si bien joué, que le conducteur du fourgon ne s'en est aperçu qu'à son arrivée à la gare. L'éveil est aussitôt donné; toute la police est mise sur pied et, par je ne sais quel hasard, grâce à quelques indices, la police arrive à être persuadée que les voleurs sont réunis chez un boulangier de la rue Paradis. Aussitôt la maison est cernée. On éveilla le boulangier et son garçon, qui ne sont pour rien dans l'affaire, et on est assez heureux pour saisir les trois voleurs dans la cave de la maison, où ils s'étaient réfugiés par escalade afin de partager leur butin. Le sac de lettres volé à la poste contenait les plus de la ligne du Midi. Il n'y avait de ans huit lettres chargées. Toutes n'ont pas été retrouvées, car on n'a arrêté que trois voleurs, et il paraît qu'ils étaient cinq. La police est, dit-on, sur la trace des autres coupables. »

Sous ce titre, *Les Numéros du Pape*, nous lisons dans la *Correspondance de Rome* :

« Nous avons dit un mot samedi dernier de l'échec qu'a subi, le 10 avril, le gouvernement de Florence dans le jeu public de la Loterie. Par l'effet moral qui a été produit en Italie, par ses conséquences, aussi bien que par les déductions surnaturelles qu'on tire du fait matériel, c'est un événement véritable. »

« Un saint religieux dont les paroles ont de l'autorité nous disait qu'il fallait voir la main de Dieu, et précisément une justification de cette grande parole de l'Écriture : *ludit in orbe terrarum*. »

« Bien des gens perdent leur temps en Italie à poursuivre de chimériques recherches, à inventer des cabales pour la Loterie. Ces gens, qui gagnent rarement, se considèrent toujours, à la veille du tirage, comme sûrs de gagner. D'autres, avides de calculs ou de curiosités morales, n'ont pas manqué, qui ont examiné ce qu'il convient de penser à l'endroit de ces recherches et quel fondement elles peuvent avoir: mais nous n'avons pas à les suivre. Il s'agit uniquement du fait récent qui a surréalisé le peuple italien en faveur du Pape et est tombé sur le Gouvernement comme une raillerie divine. »

« Il y avait bien évidemment cinq numéros qui répondaient à la fête de Rome : 9, pour Pie IX; 11, pour le jour d'Avril; 69, pour l'année 1869; 53, pour le cinquantenaire; 26, pour la messe, ainsi chiffrée au livre des cabales. »

« L'autorité romaine, plus accorte, et se fondant sur l'inspiration ou sur l'expérience, avait formé le jeu. Le gouvernement italien, toujours stupide quand il n'est pas de mauvaise foi, n'avait pas pris cette précaution, en sorte que la plupart des joueurs avaient librement placé sur les Numéros du Pape, » (*I numeri del Pape*). « Et c'est d'une extrémité à l'autre de la Péninsule, et pas seulement à Florence, que les Italiens, surtout ceux du menu peuple, ont joué. »

« Aussi, quand les agents officiels florentins ont tiré la loterie avec l'apparat d'usage, y avait-il foule dans le vaste cloître de Sancta-Maria-Novella, devenu propriété de l'Etat et consacré à cette solennité profane. « La *Gazetta dell'Emilia* (officielle), qui s'imprime à Bologne, écrit sur un ton de moquerie et de cynisme mécontents : « I NUMERI DEL PAPA! Ce sera pendant longtemps l'aliment des discours, des entretiens, des gloses de la ville entière. Le fameux DOIGT (*digitus Dei*) diront les cléricaux, le *caprice du hasard*, disons-nous, a fait sortir de l'urne 9, 11, 69, 26, qui ont fait gagner à une quarantaine des fidèles qui l'ont joué par dévotion au Pape de belles et rondes sommes d'argent. Naturellement, les propos qui courent sont exagérés, mais il n'est que trop certain que les gains ont été très nombreux et importants. Une dame a gagné seule 70,000 fr. »

A mesure que les numéros sortaient dans leur ordre, la foule, oppressée, agitée par un sentiment de stupeur et de joie indéfinissable, se taisait et poussait des cris tour à tour. Il y en avait qui jetaient d'avance à l'appareil public le numéro qui allait sortir, et c'étaient ensuite des explosions d'enthousiasme en l'honneur de Pie IX : *Viva Pio Nono! Viva il Pape! Re!* Le *caprice du hasard* se mettait de la fête que l'on préparait à

Rome : il se servait du langage des nombres et condamnait le gouvernement italien à solenniser le Jubilé de Pie IX.

Voilà ce que tous les bons Italiens ont compris. Dieu s'est joué de l'Italie officielle. Les *Numeri del Pape* lui ont fait rendre gorge et l'on dit que les sommes gagnées sont si considérables que le gouvernement italien s'est vu obligé de demander un sorsis... pour payer une dette de jeu!

— Le *Piyyaro* qui a le monopole des plaisanteries amusantes raconte ce qui suit :

Tout n'est pas rose dans le métier de candidat; en Alsace l'électeur visité, s'il est aisé, offre un verre de petit vin ou de forte bière au candidat qui le visite. Un jeune candidat, dont je tairai le nom, allait de maison en maison, serrant les mains, vidant les verres. Tout allait bien, mais le maire, dans une louable intention sans doute, lui ménageait une surprise pour la fin. Après les visites, il fallait entendre un concert qu'on donnait en son honneur dans la salle d'école. On l'installa au pupitre du maître, comme à la place d'honneur, et la musique commença.

La chaleur était extrême dans cette salle que la foule encombrait, et le jeune candidat se sentait mal à l'aise. A un moment donné, quand l'auditoire suspendu à ses lèvres attendait quelques paroles de remerciement, on le vit soulever d'un geste désespéré le couvercle du pupitre... dans lequel il dissimula son embarras... gastrique.

— On lit dans le *Monte Rosa de Varallo* du 1^{er} mai :

Nos lecteurs n'auront pas certainement oublié la disparition mystérieuse d'un jeune parisien, M. Lecocq, avocat et collaborateur du célèbre M. Jules Favre, disparition qui eut lieu entre le Biellais et la Valsesia, vers la fin du mois de septembre dernier. Alors tombaient les pluies extraordinaires qui rendront ces jours là longuement et tristement mémorables.

Les Vallois se rappellent la désolation de la famille Lecocq, composée de vieux parents et de la sœur du jeune homme. Ils ont passé plus d'un mois parmi nous et fait de vaines recherches.

Un ami en qui nous avons pleine confiance, nous apprend qu'on vient de trouver au lieu dit Piana del Ponte, près d'une forêt, entre Compiglia (Biello) et le territoire de la commune de Snopello (Valsesia), les restes d'un cadavre et plusieurs objets portés par le malheureux voyageur. Une personne, venue expressément à Borgosesia, a envoyé hier à la famille Lecocq une dépêche qui lui annonce cette nouvelle.

VARIÉTÉS

A LA SOUS-PRÉFECTURE.

(Un petit salon. — Mme la sous-préfette assise à un bureau en bois de rose et écrivant.)

Le sous-préfet (entrant brusquement. Il est très-rouge et s'essuie le front). — Décidément, j'aime mieux donner ma démission.

La sous-préfette. — Votre démission! Hé! vous fou?

Le sous-préfet. — Non, mais il est trop bête.

La sous-préfette. — Qui ça, trop bête?

Le sous-préfet. — Eh! parbleu M. Bigorreau.

La sous-préfette. — Le candidat du gouvernement trop bête... Voulez-vous vous faire? Vous voyez bien que vous n'avez plus votre raison.

Le sous-préfet. — Je l'ai encore; mais je la perdrai certainement si je fais ce métier là huit jours de plus.

La sous-préfette. — Quelle pitié!

Le sous-préfet. — Et c'est pour la conserver que je veux donner ma démission.

La sous-préfette. — Vous ne la donneriez pas, et vous ferez réussir M. Bigorreau, parce qu'il faut que vous soyez préfet. Entendez-vous?

Le sous-préfet. — C'est-à-dire qu'il faut que vous soyez préfete.

La sous-préfette. — J'en ai bien le droit, il me semble, après quinze ans de sous-préfecture... Quinze ans, vous devriez être honnête!

Le sous-préfet. — Mais, enfin, si le Bigorreau est impossible?

La sous-préfette. — Arrangez-vous pour qu'il ne le soit pas. C'est votre affaire. Le beau succès de faire nommer un candidat qui aurait du mérite.

Le sous-préfet. — A la bonne heure; mais il y a des degrés dans l'incapacité, et M. Bigorreau passe ce qu'on a vu de mieux. Tenez, depuis qu'il a commencé sa tournée électorale, je lui ai organisé dix-sept réunions publiques. Pour dix-sept réunions... un seul discours... et il n'est pas long : « Mes amis, si j'ai l'ambition de vous représenter, c'est que je crois sans me flatter, pouvoir travailler efficacement au bonheur de notre belle circonscription. Vous trouverez en moi, un homme toujours prêt à servir vos intérêts auprès de l'Empereur. D'autres vous parleront de leur amour pour la liberté! Et savez-vous pourquoi je suis un homme de liberté? parce que je suis profondément dévoué à l'Empereur, et que l'Empereur c'est la liberté! Voilà le discours de M. Bigorreau; il l'a fait dix sept fois sans y changer une syllabe. »

La sous-préfette. — Mais il est très-bien, ce discours.

Le sous-préfet. — Oh! très bien. Seulement, il est connu maintenant dans toute notre belle circonscription, et quand M. Bigorreau arrive dans une commune, tous

les savants de l'endroit ont pu le lire sur les murs écrit en grosses lettres, pendant la nuit, par une main méprisante.

La sous-préfette. — Une manœuvre odieuse de l'opposition.

Le sous-préfet. — Probablement. Et dire que, pour soutenir M. Bigorreau, je suis obligé de faire un guerre à mort à ce brave Michelin, un ancien camarade.

La sous-préfette. — Est-ce que vous allez vous attendre sur un candidat de l'opposition? Il ne manquera plus que ça.

Le sous-préfet. — Un si bon garçon! Nous ne nous sommes guère vu depuis le collège; mais nous étions inséparables à Louis-le-Grand.

La sous-préfette. — Bon! les souvenirs d'enfance à présent.

Le sous-préfet. — Il était beaucoup plus fort que moi... en tout. Un jour il remua un grand café qui avait rapporté au maître d'étude que je lisais *Indians* dans mon pupitre, et s'il ne m'avait pas empêché de faire un contre-sens dans ma version latine, j'étais rasé au bahut.

La sous-préfette. — Avez-vous fini?

Le sous-préfet. Quand je pense qu'il faut que je présente Michelin aux populations comme un ennemi de la famille et de la propriété; comme un de ces incorrigibles rhéteurs qui voudraient repousser le pays vers les abîmes auxquels l'empereur l'a arraché. Ça n'est pas français, mais c'est officiel. Michelin, un ennemi de la famille! Il a six enfants à trente-huit ans. Un ennemi de la propriété! Il a cinquante mille livres de rente. Un rhéteur! Il n'y a pas de parole plus sobre, plus simple et plus droite que la sienne. Et il écrit comme il parle. Avez-vous lu sa proposition de loi?

La sous-préfette. — Oui, il est indispensable de la tourner en ridicule dans un article que vous enverrez au journal de la préfecture. Je me suis amusée à jeter quelques phrases sur le papier en vous attendant... Vous lirez cela. (*Elle lui tend une feuille de papier*.)

Le sous-préfet. — Vous faites des articles de journaux, maintenant?

La sous-préfette. — Puisque vous prétendez n'avoir pas un instant à vous... Ah! j'allais oublier... il faut adresser une lettre sévère au maire de Marcotte et au maire de La Fontaine-Aubry, dont l'attitude est suspecte et provoque la destitution de l'adjoint de Saint-Julien-les-Fossés, qui a fait ouvertement de la propagande pour M. Michelin.

Le sous-préfet. — Vous en êtes sûre, ma chère amie?

La sous-préfette. — Parfaitement sûre; Demain, l'horloge de la sous-préfecture ira nettoyer l'horloge de l'église de Montarary, qui ne marche plus depuis deux ans. Le sous-préfet. — Vous pensez à tout. La sous-préfette. — Heureusement! J'ai envoyé une bannière à la confrérie de Sainte-Anne.

La sous-préfette. — Et votre *Mémorial de Sainte-Hélène* à la bibliothèque de la ville.

Le sous-préfet. — Oh! mon Dieu, je le lisais si peu.

La sous-préfette. — Enfin M. Bigorreau revient aujourd'hui de Cessey-le-Château. Il arrive à quatre heures et demie. L'orphéon est allé l'attendre à la gare et le ramènera triomphalement.

Le sous-préfet. — L'orphéon... mais M. Bigorreau est sourd comme un pot.

La sous-préfette. — Tant mieux pour lui. Il aura l'honneur sans les fausses notes.

Le sous-préfet. — C'est vrai, au fait. Malheureusement, il n'est pas sourd que pour les cornets à piston et les trombones et il fait des quiproquos désastreux. L'autre jour, un conseiller municipal cherchait à lui faire entendre que sa commune manquait d'eau. — « Oui, oui, répondit-il, la diminution des impôts, la diminution des impôts, comptez sur moi. » Et, pas plus tard qu'hier, au curé des Armaillies, qui lui insinua doucement que l'entée de la Vierge avait besoin d'un tapis, il a promis un bureau de tabac pour la niche du vicaire. Vous comprenez, ma chère amie, que cela prête un peu à rire et que le prestige de la candidature officielle en souffre.

La sous-préfette. — Chut! Entendez-vous?

Le sous-préfet. — Oui, c'est l'orphéon qui revient de la gare.

La sous-préfette. — Avec M. Bigorreau. Montrez-vous à la fenêtre. (*Elle va ouvrir la fenêtre*.)

Une voix au dehors. — Mes amis, si j'ai l'ambition de vous représenter...

Le sous-préfet, accablé. — Dix-huitième édition! (*Le Rappel*).

X. Feyrnet.

Séville - Xérès - Cadix

L'assemblée générale des Actionnaires était fixée au 31 mai; l'Association *Lilloise des Actionnaires et Obligataires de Séville, Xérès, Cadix*, donne avis aux Actionnaires que M. Devilder, banquier, rue des Lignes, 6, à Roubaix, recevra les Actions en dépôt jusqu'au 12 mai pour être représentées par un des membres de l'Association aux assemblées générales à Madrid.

COURS DE LA BOURSE.

Du 10 Mai 1868.

Cours de ce jour	Cours précédent
010. — 91.70	— 3 010. — 71.75
010. — 102.50	— 4 010. — 102.50